



2024-09-04

**Province de Québec**  
**Municipalité régionale de comté de Papineau**

À une séance du Comité administratif de la susdite Municipalité étant la séance régulière du mois de septembre tenue ce **mercredi 4<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2024 à 13 h 00**, en l'édifice Henri-Bourassa, sis au 266 de la rue Viger, à Papineauville, Québec, à laquelle sont présents madame la conseillère Nicole Laflamme, mairesse de la Municipalité de Montebello, messieurs les conseillers Antonin Brunet, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette et Jean-René Carrière, maire de la Municipalité de Saint-André-Avellin.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet, monsieur Benoit Lauzon, maire de la Ville de Thurso.

Le greffier-trésorier adjoint et directeur général adjoint, monsieur Rémy Laprise, le directeur du Service de l'aménagement du territoire, monsieur Arnaud Holleville (en vidéoconférence), la directrice du Service de développement du territoire par intérim, madame Anne-Marie Trudel, l'agente de communication, madame Jessy Laflamme, ainsi que la coordonnatrice administrative, madame Catherine Labonté, sont également présents.

L'ordre du jour est soumis à madame la conseillère et messieurs les conseillers.

**ORDRE DU JOUR**

1. **Moment de réflexion**
2. **Ouverture de la séance (décision)**
3. **Adoption de l'ordre du jour (décision)**
4. **Adoption des procès-verbaux de la séance régulière tenue le 7 août 2024 et de la séance extraordinaire tenue le 21 août 2024 (décision)**
5. **Gestion administrative et humaine**
  - 5.1 **Ressources financières**
    - 5.1.1 Remboursement des dépenses des conseillers et des représentants de comités (décision)
    - 5.1.2 Approbation des comptes et ratification des chèques émis (ou en cours) par la MRC pour le mois d'août 2024 (décision)
    - 5.1.3 Présentation et acceptation du paiement de factures avec écart à la résolution – Ratification (décision)
    - 5.1.4 Présentation et acceptation du paiement de factures inférieures à un montant de 5 000 \$ - Ratification (décision)
    - 5.1.5 Dépôt du rapport trimestriel au 30 juin 2024 (décision)
    - 5.1.6 Arbre de l'Espoir – Achat d'un arbre Petite Nation – Banque Alimentaire Petite-Nation – Autorisation (décision)



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

**5.2 Ressources humaines**

- 5.2.1 Prolongation du contrat de travail de madame Ginette Turpin – Période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2024 – Autorisation (décision)
- 5.2.2 Prolongation du contrat de services de monsieur André Bélec – Période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2024 – Autorisation (décision)
- 5.2.3 Inscription à la formation « Nouveaux gestionnaires de cours d'eau » offerte par l'Association régionale des gestionnaires de cours d'eau du Québec (AGRCQ) les 24 et 31 octobre et les 7 et 14 novembre 2024 (décision)
- 5.2.4 Nouvelle Politique salariale pour les cadres et les responsables de services – Positionnement – Recommandation de la direction (décision)
- 5.2.5 Service de développement du territoire - Demande numéro RH-2024-09-004 – Recommandation de la direction (décision)
- 5.2.6 Inscription de l'agente de développement culturel au colloque d'Action patrimoine, sous le thème « Patrimoine agricole, s'enraciner dans le territoire » prévu le 10 octobre 2024 à Bécancour – Autorisation (décision)

**5.3 Ressources matérielles**

- 5.3.1 Achat de trois ordinateurs portables et des logiciels nécessaire à leur fonctionnement – Autorisation (décision)

**5.4 Évaluation foncière**

**6. Gestion stratégique**

**6.1 Organisation de la MRC**

- 6.1.1 Octroi d'un contrat de services professionnels visant un accompagnement en matière de ressources humaines – Autorisation (décision)

**6.2 Développement du milieu**

- 6.2.1 Mobilisation de la Table de développement social Papineau – Atelier de transfert de connaissances du portrait des communautés 7 novembre 2024 - Autorisation (décision)
- 6.2.2 Fonds de soutien au développement des communautés (volet concertation) – Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais (CISSSO) – Acceptation du rôle d'organisme fiduciaire et répondant – Désignation des signataires (recommandation)
- 6.2.3 Lancement d'un appel d'offres sur invitation – Services professionnels pour la mise en œuvre de la Stratégie en habitation de la MRC de Papineau – Autorisation (décision)
- 6.2.4 Programme d'aide à la restauration du patrimoine immobilier de propriété privée (PAR) – Recommandation du Conseil régional du patrimoine (CRP) pour le dossier PAR202403 (recommandation)

**6.3 Développement économique**

- 6.3.1 Politique de soutien aux entreprises de la MRC – Diverses demandes de subvention
  - 6.3.1.1 Fonds de soutien aux entreprises – La Compagnie de la Baie de l'Ours - Demande d'aide financière au Fonds nouvel entrepreneur - Équipements d'irrigation (décision)



- 6.3.2 Stratégie identitaire et promotionnelle touristique de la MRC – Dépôt du budget tourisme 2024 (information)
  - 6.3.2.1 Achat d'une campagne promotionnelle touristique – Diffusion radio – Autorisation (recommandation)
- 6.3.3 Journée de consultation dans le cadre du plan développement économique – Autorisation des dépenses (décision)
- 6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement**
  - 6.4.1 Octroi d'un contrat de services professionnels lié à la correction du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC de Papineau selon les commentaires du ministère de l'Environnement (décision)
- 6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)**
- 6.6 Transport**
- 7. Correspondance**
- 8. Diverses demandes d'appui**
  - 8.1 Projet provincial d'accompagnement à la formation et à la planification et au déploiement d'actions de gestion durable des eaux pluviales et de ruissellement au Québec – Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ) (recommandation)
- 9. Calendrier des rencontres**
  - 9.1 Dépôt du calendrier des rencontres des mois de septembre à décembre 2024 (information)
  - 9.2 Déroulement de la soirée prévue lors de la séance du Conseil des maires prévue le 18 septembre 2024 (information)
- 10. Sujets divers**
- 11. Période de questions et propos des membres**
- 12. Levée de la séance (décision)**

## **1. MOMENT DE RÉFLEXION**

Monsieur le Préfet invite les membres du Comité administratif à se recueillir dans le cadre d'un moment de réflexion.

## **2. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**CA-2024-09-229**

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet  
et résolu unanimement

QUE :

La séance soit et est déclarée ouverte.

Adoptée.

## **3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CA-2024-09-230**

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière  
et résolu unanimement

QUE :



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

L'ordre du jour soit adopté tel que déposé;

Adoptée.

**4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE  
TENUE LE 7 AOÛT 2024 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE  
LE 21 AOÛT 2024**

**CA-2024-09-231**

ATTENDU les procès-verbaux de la séance régulière tenue le 7 août 2024 et de la séance extraordinaire tenue le 21 août 2024, lesquels sont déposés au cahier des membres à titre d'information;

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme  
et résolu unanimement

QUE :

Les procès-verbaux de la séance régulière tenue le 7 août 2024 et de la séance extraordinaire tenue le 21 août 2024 soient et sont adoptés tels que rédigés et consignés aux archives de la MRC de Papineau.

Adoptée.

**5. GESTION ADMINISTRATIVE ET HUMAINE**

**5.1 Ressources financières**

**5.1.1 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES CONSEILLERS ET DES  
REPRÉSENTANTS DE COMITÉS**

**CA-2024-09-232**

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme  
et résolu unanimement

QUE :

Conformément à l'article 10 du règlement 166-2019, les dépenses ci-après énumérées, réellement encourues par les conseillers soient remboursées, à savoir :

Benoit Lauzon	Divers déplacements au 31 août 2024	358.45 \$
---------------	-------------------------------------	-----------

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

**5.1.2 APPROBATION DES COMPTES ET RATIFICATION DES CHÈQUES  
ÉMIS (OU EN COURS) PAR LA MRC POUR LE MOIS D'AOÛT 2024**

**CA-2024-09-233**

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet  
et résolu unanimement

QUE :



La liste des chèques et des prélèvements du mois d'août 2024 soit les chèques numéros 24728 à 24753 totalisant un montant de 88 861.30 \$, les prélèvements numéros 4617 à 4663 totalisant un montant de 163 082.88\$ ainsi que les salaires pour le mois d'août, soient et sont adoptés, à savoir :

Salaires au 3 août 2024	25 773.58 \$
Salaires au 10 août 2024	22 295.31 \$
Salaires au 17 août 2024	26 724.95 \$
Salaires au 24 août 2024	24 106.43 \$
Salaires au 31 août 2024	22 497.23 \$
Salaires des élus-août 2024	26 381.90 \$
<b>Total des salaires</b>	<b>147 779.40 \$</b>
Comptes fournisseurs (chèques)	88 861.30 \$
Comptes fournisseurs (prélèvements)	163 082.88 \$
<b>TOTAL DES COMPTES ET CHÈQUES</b>	<b>251 944.18 \$</b>

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la MRC.

Adoptée.

### 5.1.3 PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DU PAIEMENT DE FACTURES AVEC ÉCART À LA RÉOLUTION – RATIFICATION

#### CA-2024-09-234

ATTENDU que dans le cadre d'une gestion optimale du paiement de factures, la direction générale a l'autorité d'autoriser le paiement des factures qui comporte un écart raisonnable et justifiable entre la résolution et la réalité;

ATTENDU que de telles dépenses ont été préautorisées par la direction générale dans un contexte de saine gestion des fonds budgétés :

Nom du fournisseur	Numéro de référence du compte grand livre	Montant (avant taxes applicables)	Objet de la dépense
TOURISME OUTAOUAIS	02-62009-690	200.00	FRAIS TOURNAGE_ALEXIS LE RANDONNEUR_ÉTÉ 2024
JURISMEDIA INC.	02-62200-412	41.00	RENOUVELLEMENT ABONNEMENT GESTIONNAIRE DE PRÊTS MARGILL

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière et résolu unanimement



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

QUE :

Les membres du Comité administratif entérinent le paiement de l'ensemble des dépenses et factures mentionnées ci-dessus ;

QUE :

Lesdites dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2024 de la MRC;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

**5.1.4 PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DU PAIEMENT DE FACTURES  
INFÉRIEURES À UN MONTANT DE 5 000 \$ - RATIFICATION**

**CA-2024-09-235**

ATTENDU que dans le cadre d'une gestion optimale du paiement de factures, la direction générale a l'autorité d'autoriser le paiement de factures de moins de 5 000 \$, conformément au règlement numéro 206-2024 ;

ATTENDU que de telles dépenses ont été autorisées par la direction générale dans un contexte de saine gestion des fonds budgétés :

Nom du fournisseur	Numéro de référence du compte grand livre	Montant (avant taxes applicables)	Objet de la dépense
SOS VERMINE	02-13000-522	704.00	ENTRETIEN ANNUEL DE LA GESTION PARASITAIRE
BISTROT LE TROTTEUR	02-11000-493	144.00	40E ANNIVERSAIRE_JEAN-YVES GUIDON PEINTRE
IMPRIMERIE PAPINEAUVILLE	02-65903-414	161.97	ENSEMBLE CLAVIER/SOURIS X3
L.D. GUINDON	02-13000-610	16.25	LAIT ET CRÈME À CAFÉ
L.D. GUINDON	02-13000-610	15.46	2X 18L EAU
DEVEAU DUFOUR MOTTET	02-12001-412	287.03	SERVICES RENDUS ET HONORAIRES_RÉCUPÉRATION DE PRÊTS EN DÉFAUT_LES PETITS PLATS D'IRÈNE
MRC DES LAURENTIDES	02-23000-494	37.79	FORMATION ONU - ÉRIC SIGOUIN
MUN. ST-ÉMILE-DE-SUFFOLK	02-23000-650	130.25	COUVERTURE CASERNE_EXAMEN POMPIER 1_23 JUIN 2024
PLOMBERIE JACQUES PROULX INC.	02-13000-522	204.99	RÉPARATION D'URGENCE TOILETTE 2E ÉTAGE

Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif



INTERNET PAPINEAU	02-65903-412	422.80	RÉHAUSSEMENT DU PTP ENTRE HOTEL DE VILLE THURSO ET ARÉNA THURSO
MARTIN JETTÉ VIDÉOGRAPHE	02-62200-993	800.00	2024-08-07 (40 ANS) JEAN- YVES GUIDON VIDÉO DE 10 MIN.

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière  
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif entérinent le paiement de l'ensemble des dépenses et factures mentionnées ci-dessus ;

QUE :

Lesdites dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2024 de la MRC conformément aux postes budgétaires indiqués ci-dessus;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

#### 5.1.5 DÉPÔT DU RAPPORT TRIMESTRIEL AU 30 JUIN 2024

##### CA-2024-09-236

ATTENDU l'analyse des recettes et des dépenses pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2024 soumise au Comité administratif par la greffière-trésorière et directrice générale;

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme  
et résolu unanimement

QUE :

Ladite analyse soit et est acceptée sous réserve de modification lors de la vérification des livres;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

#### 5.1.6 ARBRE DE L'ESPOIR – ACHAT D'UN ARBRE PETITE NATION – BANQUE ALIMENTAIRE PETITE-NATION – AUTORISATION

##### CA-2024-09-237

ATTENDU que le Fairmont Château Montebello présentera la 11<sup>e</sup> édition de son événement festif « Les Arbres de l'espoir », en appui à la Banque alimentaire Petite-Nation ;

ATTENDU que la MRC ne tient plus la guignolée des élus au profit de la Banque alimentaire Petite-Nation depuis l'année 2020 ;

ATTENDU que les partenaires intéressés doivent fournir un don de 350 \$ pour réserver un arbre et le décorer en équipe lors de l'événement qui se



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

déroulera le 20 novembre entre 16h30 et 18h30 au Fairmont Château Montebello;

ATTENDU que les arbres sont exposés tout au long de la période des fêtes au Fairmont Château Montebello et que les fonds amassés sont remis entièrement à la Banque alimentaire Petite-Nation;

ATTENDU cette activité est l'occasion de consolider l'équipe de la MRC ;

ATTENDU qu'un maximum de 650 \$ est prévue pour la décoration de l'arbre afin de favoriser l'achat local ;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise le don d'une valeur de 350 \$ ainsi que les coûts associés à la décoration de l'arbre, représentant un montant maximal de 650 \$, excluant les taxes applicables, pour la participation de la MRC à la 11<sup>e</sup> édition de l'événement « Les Arbres de l'espoir » organisé par le Fairmont Château Montebello ;

QUE :

Les dépenses associées à la participation de la MRC à l'événement soient et sont autorisées, sur présentation de pièces justificatives, et financées à même le budget de Développement et communication au poste budgétaire numéro 02-62200-993 ;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

## **5.2 Ressources humaines**

### **5.2.1 PROLONGATION DU CONTRAT DE TRAVAIL DE MADAME GINETTE TURPIN – PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE AU 31 DÉCEMBRE 2024 - AUTORISATION**

**CA-2024-09-238**

ATTENDU la résolution numéro CA-2024-04-110, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 3 avril 2024, relative à l'octroi d'un contrat de travail avec madame Ginette Turpin pour une durée de trois (3) mois afin de lui confier certaines tâches cléricales et suivis sur des dossiers spécifiques;

ATTENDU la résolution numéro CA-2024-08-209, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 7 août 2024, autorisant la prolongation du contrat de travail conclu avec madame Ginette Turpin jusqu'au 30 septembre 2024 ;

ATTENDU que le directeur général adjoint recommande la prolongation dudit contrat de travail jusqu'au 31 décembre 2024 puisque, notamment le poste de coordonnateur en géomatique et informatique n'a pas été comblé jusqu'à présent;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière  
et résolu unanimement

QUE :





Le Comité administratif autorise la prolongation du contrat de travail conclu avec madame Ginette Turpin jusqu'au 31 décembre 2024 et ce, pour les motifs invoqués par le directeur général adjoint ;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

### **5.2.2 PROLONGATION DU CONTRAT DE TRAVAIL DE MONSIEUR ANDRÉ BÉLEC – PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2024 - AUTORISATION**

**CA-2024-09-239**

ATTENDU la résolution numéro CA-2024-03-088, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 20 mars 2024, relative à l'octroi d'un contrat de services avec monsieur André Bélec dans le but d'assurer l'offre de services de la MRC en matière d'informatique et de géomatique, et ce, pendant le processus de dotation du poste soit jusqu'au plus tard le 31 août 2024;

ATTENDU que le contrat de services est d'une valeur maximale de 24 500 \$;

ATTENDU que le directeur général adjoint recommande la prolongation dudit contrat de service jusqu'au 31 décembre 2024 puisque, notamment le poste de coordonnateur en géomatique et informatique n'a pas été comblé jusqu'à présent;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise la prolongation du contrat de services avec monsieur Bélec jusqu'au plus tard le 31 décembre 2024, et ce, pour les motifs invoqués par le directeur général adjoint ;

QUE :

Le Comité administratif autorise la dépense associée au prolongement de ce contrat, laquelle sera financée à même le budget d'exploitation 2024 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 65904 419;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tout document donnant effet à la présente décision et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

### **5.2.3 INSCRIPTION À LA FORMATION « NOUVEAUX GESTIONNAIRES DE COURS D'EAU » OFFERTE PAR L'ASSOCIATION RÉGIONALE DES GESTIONNAIRES DE COURS D'EAU DU QUÉBEC (AGRCQ) LES 24 ET 31 OCTOBRE ET LES 7 ET 14 NOVEMBRE 2024**

**CA-2024-09-240**

ATTENDU que la formation pour les nouveaux gestionnaires de cours d'eau organisé par l'Association des gestionnaires de cours d'eau du Québec



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

(AGRCQ) se déroulera sur 4 demi-journées en visioconférence le 24 et 31 octobre et le 7 et 14 novembre;

ATTENDU que les frais d'inscription représentent un montant de 400 \$ pour les membres, plus les taxes applicables;

ATTENDU que la participation des deux coordonnatrices à l'environnement à cette formation leur permettra de bonifier leurs connaissances, leurs expertises et leurs compétences dans le cadre de leurs fonctions respectives;

ATTENDU que conformément à la Convention collective de la MRC, cette dernière reconnaît l'importance d'assurer le perfectionnement professionnel de ses employés.

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise les coordonnatrices à l'environnement, madame Geneviève Gallerand et madame Béatrice Dubé, à participer à la formation pour les nouveaux gestionnaires de cours d'eau, laquelle est organisée par l'Association régionale des gestionnaires de cours d'eau du Québec (AGRCQ), au coût total de 800 \$, excluant les taxes applicables;

QUE :

Les frais de formation soient utilisés à même le budget d'exploitation 2024, au poste budgétaire numéro 02 61005 454;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

**5.2.4 NOUVELLE POLITIQUE SALARIALE POUR LES CADRES ET LES RESPONSABLES DE SERVICES – POSITIONNEMENT – RECOMMANDATION DE LA DIRECTION**

Le sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 18 septembre prochain.

**5.2.5 SERVICE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE - DEMANDE NUMÉRO RH-2024-09-004 – RECOMMANDATION DE LA DIRECTION**

Le sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 18 septembre prochain.

**5.2.6 INSCRIPTION DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL AU COLLOQUE D'ACTION PATRIMOINE, SOUS LE THÈME « PATRIMOINE AGRICOLE, S'ENRACINER DANS LE TERRITOIRE » PRÉVU LE 10 OCTOBRE 2024 À BÉCANCOUR – AUTORISATION**

**CA-2024-09-241**

ATTENDU que le colloque « Patrimoine agricole, s'enraciner dans le territoire », organisé par Action patrimoine, se tiendra le 10 octobre 2024 à Bécancour;



ATTENDU que la thématique du colloque est en lien direct avec l'activité professionnelle de l'agente de développement culturel dans le cadre de son mandat en patrimoine immobilier;

ATTENDU que la participation de l'agente de développement culturel à cette activité lui permettra d'approfondir ses connaissances au sujet de la gestion et de la protection du patrimoine et des paysages agricoles du Québec;

ATTENDU que conformément à la Convention collective, la MRC de Papineau reconnaît l'importance d'assurer le perfectionnement professionnel de ses employés, conformément à l'article 38;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise madame Marie-France Bertrand, agente de développement culturel, à participer au colloque « Patrimoine agricole, s'enraciner dans le territoire », organisé par Action patrimoine, qui se tiendra le 10 octobre 2024 à Bécancour, représentant un montant de 247.20 \$, taxes incluses;

QUE :

Les frais d'inscription, de séjour et de transport liés à cette activité soient remboursés sur présentation de pièces justificatives;

QUE :

Les présentes dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2024 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 70200 454;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

### **5.3 Ressources matérielles**

#### **5.3.1 ACHAT DE TROIS ORDINATEURS PORTABLES ET DES LOGICIELS NÉCESSAIRES À LEUR FONCTIONNEMENT - AUTORISATION**

##### **CA-2024-09-242**

ATTENDU qu'en raison de la pandémie COVID-19 et le projet pilote sur le télétravail, les employés de la MRC utilisent que des portables pour réaliser leurs travaux puisqu'ils doivent pouvoir se déplacer et avoir accès aux serveurs de la MRC ;

ATTENDU la MRC doit avoir en sa possession des ordinateurs portables en réserve afin de permettre aux employés de continuer leur travail en cas de problèmes avec leur portable habituel;

ATTENDU la soumission déposée par Internet Papineau pour l'achat des 3 ordinateurs portables au montant de 7 978.57 \$, excluant les taxes applicables ;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'achat de trois (3) ordinateurs portables représentant un montant de 7 978.57 \$, excluant les taxes applicables ;



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

QUE :

Ladite dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2024 au poste budgétaire numéro 02-65903-414 ;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

**5.4 Évaluation foncière**

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

**6. GESTION STRATÉGIQUE**

**6.1 Organisation de la MRC**

**6.1.1 OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS VISANT UN ACCOMPAGNEMENT EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES – AUTORISATION**

Le sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 18 septembre prochain.

**6.2 Développement du milieu**

**6.2.1 MOBILISATION DE LA TABLE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL PAPINEAU - ATELIERS DE TRANSFERT DE CONNAISSANCES DU PORTRAIT DES COMMUNAUTÉS - 7 NOVEMBRE 2024 - AUTORISATION**

**CA-2024-09-243**

ATTENDU que la Table de développement social de Papineau organise une mobilisation le 7 novembre 2024 au Centre communautaire de la Municipalité de Saint-Sixte ;

ATTENDU que l'ODO a complété la collecte des données pour la mise à jour du Portrait des communautés de l'Outaouais et que l'équipe offre de diffuser les données spécifiques au territoire de Papineau auprès des partenaires et des acteurs locaux de développement ;

ATTENDU que c'est sous forme d'ateliers de transfert de connaissances que seront diffusées les données spécifiques et les principaux sujets abordés sont ceux-ci ;

- l'accélération du vieillissement de la population ;
- la démographie ;
- l'évolution de la criminalité ;
- l'abordabilité du logement ;
- la pauvreté ;
- l'immigration ;
- l'espérance de vie ;
- la santé et les services sociaux ;
- l'éducation postsecondaire ;



ATTENDU que la tenue de mobilisation en lien avec les enjeux sociaux du territoire constitue l'un des objectifs de la Table de développement social ;

ATTENDU les prévisions budgétaires liées à la tenue de cet événement jointes à la présente résolution en annexe 1 ;

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif approuve les prévisions budgétaires relatives à la mobilisation de la Table de développement social Papineau et autorise par le fait même, les dépenses ciblées à l'annexe 1 ;

QUE :

Lesdites prévisions budgétaires soient financées à même les postes budgétaires numéros 02 62008 999, 55 16118 000 et 01 39095 000 ;

QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

**6.2.2 FONDS DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS (VOLET CONCERTATION) – CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE L'OUTAOUAIS (CISSO) – ACCEPTATION DU RÔLE D'ORGANISME FIDUCIAIRE ET RÉPONDANT – DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES**

**CA-2024-09-244**

ATTENDU la réponse positive à la demande de financement soumise dans le cadre du Fonds de soutien des communautés - volet concertation, obtenue de la part du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Outaouais ;

ATTENDU l'entente spécifique numéro 2024-70-208, entre le CISSS de l'Outaouais et la MRC de Papineau, laquelle stipule que le CISSS de l'Outaouais versera à la MRC une subvention maximale de soixante-quinze mille dollars (75 000 \$) en vue d'agir comme organisme répondant et fiduciaire de la Table de développement social Papineau et d'assurer la coordination de celle-ci pour la période du 1<sup>e</sup> juillet 2024 au 31 mars 2027 ;

ATTENDU que par le biais de l'entente spécifique entre le CISSS de l'Outaouais et la MRC de Papineau, la MRC s'engage à maintenir en emploi une ressource pour la coordination de la Table de développement social Papineau ;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires d'accepter le rôle d'organisme fiduciaire et de répondant pour le projet « Coordination de la Table de développement social Papineau » ;

QUE :



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires de conclure l'entente spécifique avec le CISSS de l'Outaouais dans le cadre du Fonds de soutien au développement des communautés (FSDC) volet concertation ;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 18 septembre 2024.

Adoptée.

**6.2.3 LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE EN HABITATION DE LA MRC DE PAPINEAU – AUTORISATION**

**CA-2024-09-245**

ATTENDU la résolution numéro 2021-10-202 adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 20 octobre 2021, autorisant l'élaboration d'une Stratégie en habitation sur le territoire de la MRC ;

ATTENDU que la MRC désire poursuivre la mise en œuvre de sa Stratégie en habitation ;

ATTENDU le règlement numéro 174-2020 relatif à la gestion contractuelle de la MRC établissant, notamment les règles d'octroi d'un contrat d'une valeur estimée à plus de 25 000 \$;

ATTENDU que conformément audit règlement et au régime général d'octroi de contrats municipaux, il y a lieu de lancer un appel d'offres sur invitation;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise le lancement d'un appel d'offres par invitation afin d'acquérir les services professionnels pour la mise en œuvre de la Stratégie en habitation;

QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour former un comité de sélection qui analysera les soumissions présentées et soumettra une recommandation au Conseil des maires, conformément au règlement numéro 174-2020 concernant la gestion contractuelle de la MRC;

QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour d'une séance ultérieure du Conseil des maires pour considération.

Adoptée.

**6.2.4 PROGRAMME D'AIDE À LA RESTAURATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE PROPRIÉTÉ PRIVÉE (PAR) – RECOMMANDATION DU CONSEIL RÉGIONAL DU PATRIMOINE (CRP) POUR LE DOSSIER PAR202403**

**CA-2024-09-246**



- ATTENDU que le Conseil des maires a autorisé la conclusion et la signature d'une entente triennale de partenariat avec le ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du volet 1a du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier, conformément à la résolution numéro 2021-10-201;
- ATTENDU que le Conseil des maires a établi un Programme d'aide financière à la restauration du patrimoine immobilier de propriété privée par l'adoption du règlement numéro 182-2021, le 15 septembre 2021;
- ATTENDU qu'en vertu de l'article 151 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ c. P-9.002) et malgré la *Loi sur l'interdiction de subventions municipales* (chapitre I-15), une municipalité régionale de comté (MRC) peut, par règlement de son conseil et après avoir pris l'avis du Conseil régional du patrimoine, accorder aux conditions qu'elle détermine toute forme d'aide financière ou technique pour la connaissance, la protection, la transmission ou la mise en valeur d'un élément du patrimoine culturel cité ou identifié;
- ATTENDU que, le 29 août 2024, le CRP a analysé une demande d'aide financière pour la réalisation d'une intervention dans le cadre de la restauration de la maison du jardinier, immeuble situé au 480, rue Notre-Dame, à Montebello, dont le numéro de dossier est PAR202403;
- ATTENDU que le requérant a déposé une demande pour des travaux qui s'inscrivent dans la catégorie « Autres travaux admissibles » du PAR et que l'intervention consiste à retirer une composante (l'annexe construite en 1965) mal intégrée au bâtiment et dépréciant son intérêt patrimonial, et à retirer des matériaux dans le but de mieux apprécier la structure du bâtiment.
- ATTENDU que le PAR, pour ce type d'intervention, prévoit un remboursement de 60% des dépenses admissibles, jusqu'à un maximum de 45 000 \$, le CRP recommande l'acceptation de la demande et l'autorisation d'une subvention maximale de 45 000 \$ pour la réalisation des travaux qui respectent les conditions de l'entente à conclure avec le requérant;
- ATTENDU que le ministère de la Culture et des Communications est en faveur de la réalisation de cette intervention qui fait partie de la première phase d'un plan quinquennal de restauration et d'entretien;

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires l'approbation de la recommandation du CRP à l'égard du dossier PAR202403; laquelle vise l'octroi d'une aide financière maximale de 45 000 \$ pour une intervention réalisée dans le cadre du PAR;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 18 septembre 2024 pour considération.

Adoptée.

### **6.3 Développement économique**

#### **6.3.1 POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES DE LA MRC – DIVERSES DEMANDES DE SUBVENTION**



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

**6.3.1.1 FONDS DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES - LA COMPAGNIE DE LA  
BAIE DE L'OURS - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS  
NOUVEL ENTREPRENEUR - ÉQUIPEMENTS D'IRRIGATION**

**CA-2024-09-247**

ATTENDU la résolution numéro 2023-08-170, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 16 août 2023, relative à l'adoption de la nouvelle Politique de soutien aux entreprises de la MRC de Papineau, laquelle comprend le Fonds soutien aux entreprises;

ATTENDU que le Fonds soutien aux entreprises comprend cinq volets : le Fonds de développement de l'économie sociale, le Fonds amélioration et développement numérique, le Fonds expert-conseil, le Fonds de développement durable et le Fonds nouvel entrepreneur ;

ATTENDU que le Fonds soutien aux entreprises a été créé afin d'appuyer les entreprises du territoire de la MRC de Papineau en lien avec différents besoins ponctuels ;

ATTENDU que l'entreprise La Compagnie de la Baie de l'Ours (Tristan Côté-Hotte) a déposé un projet au fonds nouvel entrepreneur afin d'acquérir un système d'irrigation et des clôtures pour son entreprise agricole. Ce projet permettra de développer le volet verger de l'entreprise en protégeant sa culture des envahisseurs. La MRC soutient également la relève agricole de la région ;

ATTENDU que l'évaluation de l'entreprise, par le comité d'analyse mis en place au sein de l'équipe de développement du territoire, a déterminé que l'entreprise est viable et que le projet présenté aura des retombées positives pour l'entreprise ainsi que pour la région ;

ATTENDU les devis déposés, au montant de 17 369.56 \$, excluant les taxes applicables ;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif octroie une aide financière de 29% du montant du coût du projet total, avant les taxes applicables, soit une subvention de 5 000 \$, à La Compagnie de la Baie de l'Ours (Tristan Côté-Hotte);

QUE :

L'aide financière accordée soit et est autorisée et financée à même le Fonds de soutien aux entreprises, et plus spécifiquement le Fonds nouvel entrepreneur, au poste budgétaire numéro 02 62200 992 ;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

ET QUE :

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.





**6.3.2 STRATÉGIE IDENTITAIRE ET PROMOTIONNELLE TOURISTIQUE DE LA MRC – DÉPÔT DU BUDGET TOURISME 2024**

**6.3.2.1 ACHAT D'UNE CAMPAGNE PROMOTIONNELLE TOURISTIQUE – DIFFUSION RADIO - AUTORISATION**

**CA-2024-09-248**

ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau ;

ATTENDU qu'une enveloppe de cent soixante mille dollars (160 000 \$) a été prévue au budget 2024 pour le développement touristique du territoire de la MRC conformément au Plan d'investissement – Aménagement et développement ;

ATTENDU que l'une des actions proposées dans le plan d'action touristique, conformément à la résolution numéro 2023-06-131, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 21 juin 2023, est la promotion du territoire pour augmenter la notoriété touristique de la MRC de Papineau;

ATTENDU la volonté de promouvoir les attraits par l'entremise des promenades ainsi que des événements en Petite Nation;

ATTENDU que la radio demeure un moyen efficace de rejoindre de potentiels visiteurs;

ATTENDU que d'après les dernières données de Numéris, un leader dans le domaine des données médiatiques au Canada, 83 % du marché francophone central de Gatineau-Ottawa, composé de 379 790 personnes, écoute la radio francophone de cette région ;

ATTENDU que pour promouvoir l'ensemble des attraits et des événements en Petite Nation, un total de 32 capsules est nécessaire;

ATTENDU que la station de radio communautaire GO FM, à la fréquence 92,1, basée dans les Comtés unis de Prescott-Russell à Casselman, rejoint en moyenne 39 000 auditeurs par année;

ATTENDU que cette station dessert les Comtés unis de Prescott-Russell ainsi que la MRC de Papineau et une grande partie des Laurentides;

ATTENDU que cette station propose un plan annuel comprenant douze capsules différentes pour un total de 1 734 diffusions dans l'année au montant de 175 \$ par semaine, excluant les taxes applicables;

ATTENDU que la possibilité d'enregistrer des capsules supplémentaires au coût unitaire de 50 \$;

ATTENDU que la station Rouge FM Outaouais, à la fréquence 94,9, est la station privée la plus écoutée en Outaouais avec une moyenne de 62 000 auditeurs en 2023;

ATTENDU que la station Rouge FM propose une entente annuelle incluant une capsule différente chaque mois, pour un total de 845 diffusions dans l'année au montant de 1 500 \$ par mois, excluant les taxes applicables;

ATTENDU que cette entente inclut la possibilité d'acheter une capsule supplémentaire qui sera diffuser à trente reprises, au coût de 1 000\$, ce qui est intéressant concernant les attraits ou les festivals du territoire;



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme  
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif recommandent au Conseil des maires la signature d'une entente annuelle avec la station GO FM, comprenant la production de 32 capsules radio et la diffusion de 1 734 messages sur une période d'un an, au montant 10 100 \$, excluant les taxes applicables;

QUE :

Les membres du Comité administratif recommandent au Conseil des maires la signature d'une entente annuelle avec la station Rouge FM, comprenant la production d'une capsule différente à tous les mois et la diffusion de 845 messages sur une période d'un an, au montant 18 000 \$, excluant les taxes applicables;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil des maires prévue le 18 septembre 2024.

Adoptée.

**6.3.3 JOURNÉE DE CONSULTATION DANS LE CADRE DU PLAN DE  
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – AUTORISATION DES DÉPENSES**

**CA-2024-09-249**

ATTENDU la résolution numéro 2023-11-233, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 22 novembre 2023, autorisant le lancement de l'appel d'offres pour l'élaboration d'un portrait global et d'un plan de développement économique de la MRC de Papineau;

ATTENDU la résolution numéro 2024-04-100, adoptée lors du Comité administration tenu le 3 avril 2024, octroyant le contrat à la firme Paul Turpin, consultant;

ATTENDU qu'une journée de consultation est prévue dans le présent mandat donné à la firme Paul Turpin, consultant ;

ATTENDU le montage financier dudit événement déposé dans le cadre de la présente séance;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise les dépenses liées à la tenue de la journée de consultation pour le plan de développement économique de la MRC de Papineau prévue le 4 octobre 2024, à l'Auberge Club de golf Héritage, représentant un montant maximal de 2 840 \$ excluant les taxes applicables ;

QUE :

Les dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2024 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02-62009-698;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.



**6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement**

**6.4.1 OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS LIÉ À LA CORRECTION DU PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES (PRMHH) DE LA MRC DE PAPINEAU SELON LES COMMENTAIRES DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT**

**CA-2024-09-250**

ATTENDU la résolution numéro 2020-02-032, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 19 février 2020, laquelle mandate le Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO) pour élaborer le PRMHH de la MRC dans le cadre d'une démarche régionale concertée;

ATTENDU que le PRMHH de la MRC de Papineau a été adopté le 15 mars 2023 par le Conseil des maires, conformément à la résolution numéro 2023-03-046;

ATTENDU que le PRMHH de la MRC de Papineau a été bonifié avec une annexe 5 correspondant aux éléments manquants demandés par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) afin d'assurer son dépôt;

ATTENDU que le PRMHH a été déposé officiellement auprès du MELCCFP le 17 janvier 2024 ;

ATTENDU que le MELCCFP a émis le 10 mai 2024 un rapport d'analyse du PRMHH de la MRC de Papineau avec des demandes de modifications à apporter au document, aux cartes et à la base de données géoréférencées;

ATTENDU que le CREDDO a soumis à la MRC de Papineau le 6 août 2024 une offre de services qui présente deux scénarios de coûts, soit un montant de 6 325 \$, plus les taxes applicables (scénario 1), ou un montant de 4 312.50 \$, plus les taxes applicables (scénario 2), afin de répondre aux exigences du MELCCFP;

ATTENDU que le Service de l'aménagement de la MRC de Papineau recommande d'accepter le scénario 1 de l'offre de services du CREDDO;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif entérine la recommandation du Service de l'aménagement du territoire et octroie un contrat de services professionnels pour la mise à jour du Plan régional des milieux humides et hydriques (scénario 1 de l'offre de services) au CREDDO, représentant un montant de 6 325 \$, excluant les taxes applicables;

QUE :

Le PRMHH mis à jour soit transmis au MELCCFP d'ici le 30 avril 2025.

QUE :

L'offre de services du CREDDO ainsi que la présente résolution forment le contrat liant les parties;

QUE :

La dépense, soit financée à même le budget 2024 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 62009 992;

ET QUE :



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

**6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)**

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

**6.6 Transport**

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

**7. CORRESPONDANCE**

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

**8. DIVERSES DEMANDES D'APPUI**

**8.1 PROJET PROVINCIAL D'ACCOMPAGNEMENT À LA FORMATION ET À LA PLANIFICATION ET AU DÉPLOIEMENT D' ACTIONS DE GESTION DURABLE DES EAUX PLUVIALES ET DE RUISSELLEMENT AU QUÉBEC – REGROUPEMENT DES ORGANISMES DE BASSINS VERSANTS DU QUÉBEC (ROBVQ)**

Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour du Conseil des maires prévu le 18 septembre prochain.

**9. CALENDRIER DES RENCONTRES**

**9.1 DÉPÔT DU CALENDRIER DES RENCONTRES DES MOIS DE SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2024**

Les membres du Comité administratif prennent connaissance du calendrier des rencontres des mois de septembre à décembre 2024.

**9.2 DÉROULEMENT DE LA SOIRÉE PRÉVUE LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL DES MAIRES PRÉVUE LE 18 SEPTEMBRE 2024**

Les membres du Comité administratif conviennent que deux activités auront lieu le 18 septembre 2024 avant la séance du Conseil des maires, à savoir :

13h à 14h30            Séance d'information – Processus de préparation du budget 2025;

14h30 à 15h            Table de concertation de la rivière des Outaouais;

**10. SUJETS DIVERS**

Aucun sujet n'est discuté dans le cadre de la présente séance.

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS ET PROPOS DES MEMBRES**

Aucun sujet n'est discuté dans le cadre de la présente séance.



**12. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**CA-2024-09-251**

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière  
et résolu unanimement

QUE :

Cette séance soit et est ajournée jusqu'au 18 septembre à 17h30.

Adoptée.

Benoit Lauzon  
Préfet

Roxanne Lauzon  
Greffière-trésorière et directrice générale

Je, Benoit Lauzon, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent  
procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens  
de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Benoit Lauzon, Préfet